Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20261019-DELIB_2026_057-DE

Noyarey

ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 octobre 2026

DELIBERATION N°2026-057

L'an 2026, le 19 octobre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 14 octobre 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER, Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Gérard FEY, Bénédicte GUILLAUMIN, Meryle LOCATELLI, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Annie PONTHIEUX, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX (arrivé à 18h35 après l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 06/07/26).

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de conseillers votants :	19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine AUDOUARD a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/07/2026

Monsieur Didier PERRIN, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/07/2026. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2026-057 : Demande d'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Commune de Noyarey par Grenoble Alpes Métropole suite à une installation irrégulière d'une communauté de gens du voyage à l'été 2026 en l'absence d'une aire de grand passage définitive

Alfio PENNISI, Rapporteur

Plusieurs communautés de gens du voyage se sont installées de manière irrégulière sur des terrains de communes de Grenoble Alpes Métropole à l'été 2026.

A Noyarey, une communauté est ainsi arrivée le 7 juin 2026 et s'est installée de manière irrégulière sur les terrains communaux de la plaine des sports jusqu'au lundi 22 juin 2026. La Commune s'est mobilisée, en lien avec tous les acteurs concernés (Grenoble Alpes Métropole, services préfectoraux...) d'accompagner cette installation non-prévue pour qu'elle puisse s'exercer dans des conditions d'accueil à la fois dignes pour les gens du voyage, et créer le minimum d'impact possible pour les habitants de Noyarey.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20261019-DELIB_2026_057-DE

Cette installation a nécessité un chiffrage de remise en état des équipements de la plaine des sports (terrains de sport de football, main courante, borne électrique, pistes, etc.) qui s'élève à la somme de 16 974,00 € HT. Du fait de la coupure estivale des entreprises et de l'attente de la validation de la prise en charge partielle de ce coût par l'EPCI via le fonds de concours en objet, ces travaux doivent avoir lieu dans les jours à venir.

Concernant la compétence des aires d'accueil des gens du voyage par Grenoble Alpes Métropole, en attente d'une Aire de Grand Passage (AGP) définitive en cours de réalisation dans le sud du territoire métropolitain, une AGP temporaire a été ouverte après agrément de la Préfecture de l'Isère sur le territoire de la commune du Fontanil le 12 juin dernier.

Par délibération du 6 juin 2025, Grenoble Alpes Métropole a mis en place un dispositif de fonds de concours exceptionnel concernant les installations irrégulières en période estivale en l'absence d'une aire de grand passage.

La Commune sollicite ainsi ce fonds de concours métropolitain à hauteur de 50% du montant ci-dessus, étant précisé que cette communauté de gens du voyage a donné la somme de 500 € au titre d'un « don » à la commune pour une contribution aux frais.
Il est ainsi **PROPOSE** au Conseil municipal de :

- **SOLLICITER** auprès de Grenoble Alpes Métropole l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel pour la remise en état des terrains suite l'installation irrégulière d'une communauté de gens du voyage à l'été 2026 en l'absence d'une aire de grand passage à cette date ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette décision ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour :

- **SOLLICITER** auprès de Grenoble Alpes Métropole l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel pour la remise en état des terrains suite l'installation irrégulière d'une communauté de gens du voyage à l'été 2026 en l'absence d'une aire de grand passage à cette date ;
- **et AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Décision adoptée à l'unanimité.
Pour : 19

Affiché le : 22/10/2026
Reçu en préfecture le : 21/10/2026
Exécutoire le : 22/10/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 20/10/2026

Le Maire,
Didier PERRIN